Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260320-2026_03_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vendredi 20 mars à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Monsieur ROMBAUT Philippe 1er adjoint et Madame LE BIDEAU Noémie 2ème adjointe, Messieurs LUCAS Fabien, PARANTHOËN Rémi et JOUAN Patrick, Mesdames ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DURAND Sylvie, IZAUTE Marie-Emmanuelle et DOMANCICH Lydie.
Absent : Mr BOULANGER Pierre Pascal procuration à Madame Lognoné Jamila.
Secrétaire : Mme LE BIDEAU Noémie a été élu secrétaire.
Assistait également à la réunion : Mme Lamandé Anne-Yvonne secrétaire de mairie.

FIXATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS ET DE CONSEILLERS DELEGUES

La Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire.
Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.
Pour la commune de LANMODEZ, comptant 394 habitants, l'effectif légal est de 11 membres.
Le nombre **maximum** d'adjoints est donc fixé à 11 x 0,30, soit 3 adjoints.
La Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.
La Maire informe également l'assemblée qu'elle a l'intention de nommer des conseillers municipaux délégués pour la bonne gestion des affaires communales.

Considérant l'ensemble de ces éléments :

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de :

- **FIXER à 2 le nombre d'adjoints au maire de la commune de Lanmodez.**
- **FIXER à 3 le nombre de conseillers délégués pour l'assister dans des missions thématiques spécifiques.**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260320-2026_03_010-DE

- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction au budget communal dans la limite de l'enveloppe globale autorisée.**

Le Conseil municipal par 11 voix pour :

- **FIXE à 2 le nombre d'adjoints au maire de la commune de Lanmodez.**
- **FIXE à 3 le nombre de conseillers délégués pour assister dans des missions thématiques spécifiques.**
- **DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction au budget communal dans la limite de l'enveloppe globale autorisée.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lognoné Jamila



Certifié exécutoire par transmission, Le 23/03/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lognoné Jamila

